

Demi-journée de la Création / Reprise

BÉNÉFICIEZ D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS AVISÉS AVANT
DE METTRE EN ŒUVRE VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE.



Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise ? Participez à une demi-journée d'information pour en savoir plus sur la méthodologie et les différentes étapes de la création d'entreprise, ainsi que sur les formalités à accomplir.

RENSEIGNEMENTS :

Contactez votre **Chambre
de Commerce et d'Industrie.**

Flashez **ici**
pour plus d'infos
sur les contacts



La démarche

Sur simple demande, votre conseiller CCI vous inscrit à la demi-journée de votre choix, selon le calendrier proposé. Cette séance d'information collective se déroule sur 3 heures dans les locaux de votre CCI. Elle vous permet de **prendre connaissance d'informations indispensables au lancement de votre entreprise**, mais aussi d'**échanger avec l'intervenant et les autres participants** sur les questions suivantes :

- Quelles sont les étapes de la création / reprise d'entreprise ?
- Qu'est ce qu'une étude de marché et comment la réaliser ?
- Qu'est ce qu'un budget prévisionnel ?
- Quelles sont les aides financières à la création ?
- Quelle structure juridique choisir ?
- Comment élaborer un plan d'affaires ?

Cette réunion permet de **formaliser les points fondamentaux de votre projet**. Votre conseiller CCI se tient ensuite à **vos dispositions pour aller plus avant dans la construction de votre projet grâce à des entretiens individuels ou le stage 5 jours pour entreprendre.**



Cette action est cofinancée par l'Union européenne,
via le Fonds social européen (FSE)



**CRÉATION - PROJET - INFORMATION
CONSEIL - CONCRÉTISATION**



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre